cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

AGIS - Association Genevoise d'Intégration Sociale

Les Acacias

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'AGIS – Association genevoise d'intégration sociale, route du Grand-Lancy 6, 1227 Les Acacias.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe) de l'AGIS – Association genevoise d'intégration sociale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux statuts, aux exigences légales (CC, CO, LGAF, LSurv, LIAF, LGEPA) et aux articles de lois traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels contenus dans les dispositions légale de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux directives étatiques genevoises (directives transversales, directives de bouclement du DEAS) incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21 et aux exigences légales, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous attirons l'attention sur le fait que l'Association genevoise d'intégration sociale – AGIS est surendettée aux sens des art. 69d CC et 725b CO. Au jour de l'édition du rapport, des bailleurs ayant accepté de couvrir la dette de CHF 243'383 (fond de fluctuation CC4), la direction a renoncé à aviser le juge.

COFIDA S.A.

Antonio PEZZULLO
Réviseur agréé

Christophe SCHMID
Réviseur agréé
Réviseur responsable

Carouge, le 4 avril 2025
Annexes : comptes annuels

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Bilan au 31 décembre 2024

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

cofida compagnie fiduciaire d'informatique sa

ACTIF	Annexe	2024 CHF	2023 CHF
Actif circulant			
Trésorerie	2.1	221 920	177 046
Actifs de régularisation	2.2	5 951	6 146
Total de l'actif circulant		**227 871**	**183 192**
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2.3	4 449	6 353
Total de l'actif immobilisé		**4 449**	**6 353**
Trésorerie affectée			
Trésorerie affectée	2.6	**117 634**	**33 406**
TOTAL DE L'ACTIF		**349 954**	**222 951**

PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de prestations de services		1 198	644
Passifs de régularisation	2.4	20 721	17 302
Provisions	2.5	35 187	21 310
Fond de fluctuation CC4 (art. 74 LAI)	2.5.1	243 383	139 384
Provision art. 74 LAI	2.5.1	10 000	10 600
Total des capitaux étrangers		**310 490**	**189 240**
Fonds affectés et liés			
Fonds affectés par les donateurs	2.6	47 634	33 406
Fonds liés	2.7	70 000	-
Total des fonds affectés		**117 634**	**33 406**
Capitaux propres			
Capital libre		-	-
Resultats reportés au début du contrat de prestations 2017-2020		305	-
Résultat de l'exercice		(78 475)	305
Total des capitaux propres		**(78 170)**	**305**
TOTAL DU PASSIF		**349 954**	**222 951**

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

cofida compagnie fiduciaire d'informatique sa

Compte d'exploitation 2024

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

	Annexe	Budget 2024	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		CHF	CHF	CHF
Produits des dons et aides financières				
Aides financières des collectivités publiques	2.8	530 645	541 803	409 000
Affectation au fond CC4	2.8.1	-	-93 399	-
Provision art. 74 LAI	2.8.2	-	-10 000	-10 600
Subventions des communes affectées		10 000	20 300	21 100
Dons affectés par les donateurs	2.6	35 000	79 714	11 141
Dons sans affectation		45 101	10 981	14 156
		620 746	549 399	444 797
Produits des prestations et divers				
Produits des activités		14 590	15 725	16 242
Cotisations		18 900	21 927	20 020
Produits divers		8 365	4 955	16 119
		41 855	42 607	52 382
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**662 601**	**592 007**	**497 179**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Salaires et charges sociales		515 610	454 942	416 543
Dépenses liées aux activités		32 862	20 951	18 798
Loyers et charges locatives		36 706	29 866	32 367
Edition de journaux		4 780	4 617	4 570
Frais de communication		28 700	36 819	20 763
Frais généraux d'administration		26 540	24 894	19 319
Assurances		2 703	2 396	2 703
Honoraires		12 000	9 473	3 931
Amortissements	2.3	1 200	1 904	5 476
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**661 101**	**585 861**	**524 470**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 500**	**6 145**	**(27 292)**
Résultat financier		(1 500)	(392)	(494)
Résultat avant dissolution des fonds		-	5 753	(27 786)
Résultat des fonds affectés				
Attribution des dons affectés aux fonds		-	(101 205)	(53 578)
Attribution aux fonds liés			(70 000)	-
Utilisation et dissolution des fonds		-	86 977	81 669
		-	(84 228)	28 091
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION		**-**	**(78 475)**	**305**
Répartition de la part revenant à l'Etat de Genève		-		
RESULTAT ANNUEL APRES REPARTITION		**-**	**(78 475)**	**305**

cofida compagnie fiduciaire d'informatique sa

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES	Ref. Annexe	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
FONDS AFFECTES 2024						
Fonds recrutement & formation bénévoles	2.6.1	20 971	65 458		(47 154)	39 275
Fonds Parcours fauteuil roulant	2.6.2	892			(836)	56
Fonds activités pers. Handicapées	2.6.3	7 163	35 747		(38 907)	4 003
Fonds de soutien	2.6.4	4 380			(80)	4 300
Fonds lié Etat de Genève	2.6.6	-	70 000			70 000
		33 406	**171 205**	**-**	**(86 977)**	**117 634**
FONDS AFFECTES 2023						
Fonds recrutement & formation bénévoles	2.6.1	16 014	31 478		(26 522)	20 970
Fonds Parcours fauteuil roulant	2.6.2	3 345		-	(2 453)	892
Fonds activités pers. Handicapées	2.6.3	16 165	22 100		(31 102)	7 163
Fonds de soutien	2.6.4	4 620		-	(240)	4 380
Fonds Site internet et réseau sociaux	2.6.5	21 352			(21 352)	-
		61 496	**53 578**	**-**	**(81 668)**	**33 406**

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	Ref. Annexe	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2024						
Capital libre		96 665	-	-	-	96 665
Résultat reporté		(96 665)	305	-		(96 360)
Résultat de l'exercice		-	(78 475)	-		(78 475)
		-	**(78 170)**	**-**	**-**	**(78 170)**
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2023						
Capital libre		96 665	-	-	-	96 665
Résultat reporté		(96 665)		-		(96 665)
Résultat de l'exercice		-	305	-		305
		-	**305**	**-**	**-**	**305**

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2024

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

cofida compagnie fiduciaire d'informatique sa

1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

L'association applique le nouveau droit comptable depuis l'exercice 2015.
Depuis 2015 les comptes annuels sont établis conformément aux normes SWISS GAAP RPC (en particulier la RPC 21).
Les comptes annuels sont également conformes aux statuts, aux lois (CC, CO, LGAF, LIAF, RIAF), ainsi qu'aux directives transversales de l'Etat de Genève "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques" et à la directive de bouclement 2022 du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).
En 2021 en raison de la pandémie, l'AGIS a été empêchée de réaliser la totalité de ses prestations convenues et selon les modalités de son sous-contrat avec l'organisation faîtière Réseau Romand ASA, elle se doit d'effectuer une provision.

1.2 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse, CCP et les comptes courants bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immoblisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements. Le seuil d'activation est de CHF 2'000. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Matériel informatique	25%
Logiciel informatique	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%

Un inventaire physique n'a pas été formellement établi. Les immobilisations sont cependant répertoriées par année et par catégorie dans un tableau.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

Fonds affectés

Les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- pour les subventions d'investissement, les fonds affectés sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les subventions sont enregistrées au passif du bilan dans les fonds affectés. Lors de leur utilisation ultérieure, le produit constaté est présenté dans les produits d'exploitation sous la rubrique "Produits différés sur fonds affectés".

- S'agissant des autres subventions affectées, elles sont comptabilisées selon le modèle Swiss Gaap RPC 21. Les subventions sont enregistrées à leur réception dans les produits du compte de résultat. Les mouvements (dotation/utilisation) de ces fonds sont présentés dans le résultat des fonds.

Les attributions et utilisations des subventions affectées sont présentées en annexe, ainsi que dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Annexe aux comptes annuels 2024

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

cofida compagnie fiduciaire d'informatique sa

2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte

2.1 Trésorerie

		2024	2023
Caisse		136	189
CCP		31 486	24 764
Banque		307 931	185 499
		339 554	210 452
./.Trésorerie affectée	2.6	(117 634)	(33 406)
Trésorerie nette disponible		221 920	177 046

2.2 Actifs de régularisation

	2024	2023
Produits à recevoir	1 106	1 741
Charges payées d'avance	4 845	4 405
	5 951	6 146

2.3 Immobilisations corporelles

Le seuil d'activation se situe à CHF 2'000. Les immobilisations sont assurées pour une valeur de CHF 110'000 au 31.12.2024 (CHF 110'000 en 2023).
Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2024 :

	Immob brutes 01.01.24	Achats 2024	sortie 2024	Immob brutes 31.12.24	Amorti. cumulés 01.01.24	Amortiss. 2024	sortie 2024	Amorti. cumulés 31.12.24	Immob nettes 31.12.24
Matériel informatique	43 278			43 278	(43 277)			(43 277)	1
Site internet	34 544			34 544	(28 194)	(1 904)		(30 098)	4 446
Agenc. et mobilier	10 434			10 434	(10 433)	-		(10 433)	1
Véhicules	2 000			2 000	(1 999)	-		(1 999)	1
TOTAL	**90 256**	**-**	**-**	**90 256**	**(83 903)**	**(1 904)**		**(85 807)**	**4 449**

2.4 Passifs de régularisation

	2024	2023
Produits reçus d'avance	6 900	6 440
Charges à payer	6 581	8 860
Salaires et Charges sociales à payer	7 240	2 002
	20 721	17 302

2.5 Provisions

Provision pour vacances et heures supplémentaires	35 187	21 310
	35 187	21 310

2.5.1 Capitaux étrangers à moyen et long terme

	2024	2023
Fonds de fluctuation CC4 (art. 74 LAI)	243 383	139 384
Provision art. 74 LAI	10 000	10 600
	253 383	149 984

Annexe aux comptes annuels 2024

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

cofida compagnie fiduciaire d'informatique sa

2.6 Fonds affectés

Tous les dons et subventions affectés reçus durant l'exercice sont comptabilisés dans un fonds affectés spécifique selon le projet pour lequel le don est reçu. En date du 31 décembre 2023, un don de CHF 1'191 du GLAJ n'avait pas été affecté, n'ayant pas été reçu. Il était néanmoins comptabilisé dans les produits à recevoir au titre de l'exercice 2023. A réception de ce don, l'Association a donc affecté ce montant en 2024.

2.6.1 Fonds affectés au recrutement, formation & suivi des bénévoles

Le fonds a pour but d'assurer le financement du recrutement, du suivi et la formation des bénévoles.

	2024	2023
Etat du fonds au 1er janvier	20 971	16 015
+ Affectations		
Don Fondation Wilsdorf	50 000	30 000
Don du GlAJ 2023	1 191	1 478
Don du GLAJ 2024	267	-
Don Fond. Michelham	14 000	-
Total affectation	65 458	31 478
./. Dissolution pour utilisation des fonds	(47 154)	(26 522)
Etat du fonds au 31 décembre	39 275	20 971

2.6.2 Fonds affectés parcours pédagogique en fauteuil roulant

Ce Fonds a été constitué pour la prévention, la sensibilisation des handicaps et l'amélioration du parcours.

	2024	2023
Etat du fonds au 1er janvier	892	3 345
./.Dissolution pour utilisation des fonds	(836)	(2 453)
Etat du fonds au 31 décembre	56	892

2.6.3 Fonds affectés pour les activités

Ce Fonds a pour but d'assurer la réalisation du programme d'activités en cours et d'organiser des activités de loisirs pour les 3 secteurs.

	2024	2023
Etat du fonds au 1er janvier	7 162	16 164
+ Affectations		
Subvention AGEPA	1 000	1 000
Subvention Avusy	300	-
Subvention GLAJ	447	-
Subvention Carouge	2 000	2 000
Subvention Céligny	-	300
Subvention Chancy	200	-
Subvention Chêne-Bourg	5 000	5 000
Subvention Jussy	500	500
Subvention Lancy	-	3 000
Subvention Meinier	300	300
Subvention Perly-Certoux	1 500	2 500
Subvention Plan-les-Ouates	3 500	3 500
Subvention Pregny-Chambesy	2 000	2 000
Subvention Thônex	3 000	-
Subvention Vandoeuvres	1 000	1 000
Subvention Veyrier	1 000	1 000
Don Fondation Michelham	14 000	-
Total affectations	35 747	22 100
./.Dissolution pour utilisation des fonds	(38 907)	(31 102)
Etat du fonds au 31 décembre	4 002	7 162

cofida compagnie fiduciaire d'informatique sa

2.6.4 Fonds affectés de soutien

Ce fond est destiné aux familles et aux bénévoles avec des moyens financiers limités de bénéficier soit d'un soutien financier soit d'un défraiement pour certains frais liés à des activités culturelles, sportives et de loisirs dans le cadre de l'AGIS.

	2024	2023
Etat du fonds au 1er janvier	4 380	4 620
+ Affectations		
Total affectations	-	-
./.Dissolution pour utilisation des fonds	(80)	(240)
Etat du fonds au 31 décembre	4 300	4 380

2.6.5 Fonds affectés site internet 2018 + développement des réseaux sociaux

Ce fonds est destiné au financement du nouveau site internet et au développement des réseaux sociaux.

	2024	2023
Etat du fonds au 1er janvier	-	21 352
+ Affectations	-	-
./.Dissolution pour utilisation des fonds	-	(21 352)
Etat du fonds au 31 décembre	-	-

2.7 Fonds lié Etat de GE

Ce fonds a été constitué afin de déterminer le montant des subventions reçues, mais non encore dépensées dans le cadre de l'activité 2024 de l'Association.
En accord avec le Canton, ces fonds liés ne peuvent pas être dépensés pour des raisons autres que celles ressortant du contrat de prestations avec l'Etat de Genève.
Et ces fonds liés doivent faire l'objet d'un décompte précis pour informer l'Etat de l'avancement de son utilisation si l'entier de ces fonds n'a pas été utilisé dans l'année de réception.

	2024	2023
Etat du fonds au 1er janvier	-	-
+ Attribution		
Canton de Genève - DCS	70 000	
Total attribution	70 000	-
./.Dissolution pour utilisation des fonds		
Etat du fonds au 31 décembre	70 000	-

Annexe aux comptes annuels 2024

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

2.8	**Aides financières des collectivités publiques**	**2024**	**2023**
	Confédération OFAS via Réseau Romand ASA	296 158	292 155
	Etat de Genève (DCS)	245 645	95 645
	Communes genevoises	20 300	21 200
		562 103	409 000
2.8.1	Affectation au fond CC4	(93 399)	-
2.8.2	Provision art. 74 LAI	(10 000)	(10 600)
		-103 399	-10 600

La subvention de la Confédération (OFAS) est assurée par l'intermédiaire de l'organisation faîtière Réseau Romand ASA, à laquelle l'association AGIS est membre. Les subventions sont fixées sur la base d'un sous-contrat de prestations pour une période de 4 ans. La subvention de l'année 2024 fait partie du contrat de prestations 2024-2027.
En outre, une aide financière est accordée par l'Etat de Genève pour la période 2021-2024. En cas de résultat positif, une part du résultat proportionnelle au taux de subventionnement devra être restituée.

Depuis le 31 décembre 2020, un fonds de fluctuation est constitué suivant les directives OFAS sur la comptabilisation des aides financières en vertu de l'art. 74 LAI.
Ce fonds de fluctuation détermine la différence entre les subventions reçues pour l'exercice et le montant des prestations reconnues. Dans le cas d'un montant de prestations reconnues inférieur au montant de la subvention, cette différence doit être comptabilisée au passif du bilan de l'association. Dans le cas de prestations reconnues supérieures au montant de la subvention, aucune comptabilisation n'est à faire. La différence entre les subventions reçues et les prestations effectuées est précisément calculée après l'établissement des comptes de l'exercice.
Dès lors, au 31 décembre de chaque année, une provision est comptabilisée pour estimer de la manière la plus fiable possible le montant de fluctuation au sens de l'article 74 LAI pour l'exercice en cours.
Au 1er janvier de l'exercice suivant, la provision est dissoute et le montant réel est comptabilisé.
En date du 14 octobre 2024, l'OFAS a transmis son calcul définitif des prestations de l'Association en lien avec les subventions versées pour la période 2020 à 2023.
Durant la période concernée par ce calcul définitif, le COVID-19 avait empêché l'Association de rendre toutes les prestations pour lesquelles elle était subventionnée. Selon les calculs de l'OFAS, c'est un montant de CHF 243'383 qui doit être remboursé.

3 Evaluation des charges de projets et prestations, des charges d'obtention de financement et des charges administratives

		31.12.2024	**31.12.2023**
Charges totales d'exploitation	%	586 253	528 343
Charges d'obtention de financement	4.31	25 283	16 204
Charges administratives	25.03	146 717	133 454
Charges de projets ou de prestations	70.66	414 253	378 685

En introduisant la valorisation des heures de travail bénévole, le pourcentage des charges de projets ou de prestations se monterait pour l'années 2024 à 76,61 % (charges d'obtention du financement 3,46% - Charges administratives 19,93%)

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2024

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

	Autres éléments prévus par la loi	2024	2023
4	**Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat**	Néant	Néant
5	**Engagements, cautions, dettes, actifs mis en gage, etc..**		
•	Montant des cautionnements, obligations de garanties et constitution de gages en faveur de tiers	Néant	Néant
	Garantie bancaire en faveur du bailleur		
•	Dettes sur crédit-bail d'une durée résiduelle > 1 an	Néant	Néant
•	Dettes envers les institutions de prévoyance	1 176	1 107
•	Actifs mis en gage	Néant	Néant
6	**Evénements importants survenus après la date du bilan**	Néant	Néant
7	**Moyenne annuelle des emplois à plein temps**	<10	<10

8 Indication sur l'évaluation des risques

Une analyse des risques est établie par la Direction et est soumise annuellement au comité pour approbation. La dernière évaluation a eu lieu le 5 février 2025.

9 Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Aucune remarque n'a été formulée par le service du contrôle interne du DCS ni par la direction générale de l'action sociale sur les comptes de l'exercice 2023.

10 Rémunération de la direction

La rémunération de la direction n'est pas publiée car la direction est assumée par une seule personne.

11 Dons non-monétaires

Pour répondre à sa mission et en tant que véritable moyen d'inclusion, l'AGIS collabore exclusivement avec des bénévoles qu'une équipe de professionnels évalue, forme et accompagne. En conformité avec les dispositions ZEWO, l'association a décidé de valoriser les heures de bénévolat en se basant sur le salaire minimum appliqué à Genève qui est de CHF 27,50/heure

Ces heures de travail dans l'Association devraient, si elles n'étaient pas dispensées par des personnes privées bénévoles, représenter un coût d'acquisition estimé à :

	2024	2023
Heures de bénévolat (selon estimation de l'Association)	4 961	4 656
Valorisation monétaire des heures de bénévolat CHF	136 428	128 040

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Rapport de performance 2024
Compte d'exploitation 2024
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

1 Forme juridique, mission et prestations

AGIS, association genevoise d'intégration sociale, est une association à but non lucratif constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

Elle a pour but de venir en aide aux enfants, adolescents et adultes vivant avec un handicap ou une maladie chronique ainsi qu'à leur famille. Ceci en favorisant dans un esprit de parité et grâce à des bénévoles : leur intégration sociale, leur investissement et participation aux activités et loisirs, ainsi que le développement de leur autonomie, la défense de leurs intérêts, l'amélioration de leur image dans la communauté et envers eux-mêmes.

La mission principale de AGIS est de mettre en contact, pour du partage de loisirs, des personnes bénévoles avec des enfants, adolescents et adultes vivant avec un handicap ou une maladie chronique.

L'association bénéficie d'une exonération fiscale sur la base d'une décision de l'administration fiscale cantonale, à partir de la période fiscale 2008 pour une période de 10 ans et à partir de la période fiscale 2017 pour une durée indéterminée concernant les impôts sur le bénéfice et le capital prévus dans la LIPM et pour une période indéterminée pour l'impôt fédéral direct (LIFD).

2 Organisation de l'association

L'association se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de révision

Le comité

Le comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. Au 31 décembre 2024, il se composait des personnes suivantes :

Prénom et Nom	*Fonction*	*Signature*
Jacques ROUGE	Président	Collective à deux
Luc DEPENSAZ	Membre	Sans signature
Franco IACOVANGELO	Membre	Sans signature
Christophe NEY	Membre	Sans signature
Mélody SCHWEIZER-BLANC	Membre	Sans signature
Annick SUBASIC	Trésorière	Collective à deux
Christiane STEPHANO	Membre	Sans signature
Geneviève CHABRE	Membre	Sans signature

Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux groupes de travail.

Personne salariée responsable de la gestion

Myriam LOMBARDI	Directrice	Collective à deux

L'organe de révision

COFIDA SA
Rue Ancienne 88
1227 Carouge
1ère révision : année 2017

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe relative aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

Tableau de financement	**2024** CHF	**2023** CHF
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice après répartition du résultat à restituer	-78 475	305
Dissolution fonds affectés	-86 977	-81 669
Dotation aux fonds affectés	101 205	53 578
Dotation aux fonds liés	70 000	0
Amortissements des actifs exploitation	1 904	5 476
CASH-FLOW D'EXPLOITATION	**7 657**	**-22 310**
Variation des comptes de régularisation d'actifs	195	2 501
Variation des créanciers et autres dettes à court terme	554	-3 628
Variation des comptes de régularisation de passifs	3 419	3 708
Variation des provisions	117 276	12 460
Variation des indemn. financières à restituer	0	0
Trésorerie résultant des opérations d'exploitation	**121 445**	**15 041**
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
Investissements matériel informatique	0	-3 314
Trésorerie résultant des opérations d'investissement	**0**	**-3 314**
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	**129 102**	**-10 583**
Liquidités au 1er janvier	210 452	221 034
Liquidités au 31 décembre	339 554	210 452
Variation des liquidités	**129 102**	**-10 583**